

# Mairie de LIESLE ▲ 2 rue du Bourg Sec 25440 Liesle ▲ 03 81 57 42 52 lieslemairie@wanadoo.fr ▲ www.liesle.net

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

<u>Présents</u>: Yves Al-GHAZI, Claire CASENOVE, Marc CHEVASSU (arrivé au point n°2 de l'ordre du jour), Alain CUSSEY, Jean-Marie DALOZ, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Mathieu LINIGER, Didier PICOT, Aurélien SPRICH, Jean-Noël VALLET, Simone VALOT, Irène VANDELLE.

<u>Absents excusés</u>: Marilyne FONTANIER (Procuration donnée à Simone VALOT); Maxime GIRARDOT (Procuration donnée à Jean-Marie DALOZ).

Secrétaire de séance: Alain CUSSEY.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire au point 3 : Adhésion au SATE. Le Conseil accepte cette modification de l'ordre du jour à 14 voix Pour.

#### 1. Compte-rendu de la séance du 31 juillet 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2020 est approuvé à 14 voix Pour.

#### Arrivée de Marc CHEVASSU

## 2. Rapport 2019 du service de l'eau potable

Mme le Maire présente le rapport qui sera diffusé dans le prochain bulletin municipal. Principaux éléments

Le réseau compte 10 km de canalisation et le service est exploité en régie.

Le nombre d'habitants passe de 580 à 593 habitants desservis.

Le prix pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>:

| <u>.</u>                | Exercice 2018         | Exercice 2019 |
|-------------------------|-----------------------|---------------|
| . Part collectivité :   | 150.00 €              | 150.00 €      |
| . Taxes et redevances : | 40.80 €               | 38.40 €       |
| Total:                  | 190.80 €              | 188.40 €      |
|                         | 1.59 €/m <sup>3</sup> | 1.57 €/m³     |

Toutes les analyses sont conformes.

Le rendement du réseau est de 80 % en 2019 ; ce qui est correct.

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 15 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

#### 3. Rapport 2019 du service de l'assainissement collectif et Adhésion au SATE

. Rapport 2019 du service de l'assainissement collectif

Mme le Maire présente ce rapport 2019 qui sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

Le service est exploité en régie et dessert 539 habitants.

La commune possède une station d'épuration d'une capacité de 880 Equivalents Habitants à boue activée aération prolongée mise en service en 1981.

Le réseau compte 1.760 km de canalisation unitaire et 3.60 km de séparatif. Toutes les analyses du bilan 24 heures et des boues d'épuration sont conformes.

Les boues sont épandues sur des terres agricoles labourables.

Le prix pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> :

|                         | Exercice 2018         | Exercice 2019         |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| . Part collectivité :   | 183.00 €              | 183.00 €              |
| . Taxes et redevances : | <u>18.60 €</u>        | 18.00 €               |
| Tota                    | d: 201.60 €           | 201.00 €              |
|                         | 1.68 €/m <sup>3</sup> | 1.68 €/m <sup>3</sup> |

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 15 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### . Adhésion au SATE

Mme le Maire informe les conseillers que la convention afin de bénéficier de l'aide du Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de demander son renouvellement auprès des services du Conseil Départemental.

La participation financière est de 0.30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif, soit 169.50 € pour 2020.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le conseil à l'unanimité, soit 15 voix Pour :

- . prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique
- . décide de solliciter, pour 2020, l'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif par une convention d'une durée d'un an et reconductible tacitement deux fois.
- . s'engage à inscrire une enveloppe de 169.50 € au budget 2021
- . autorise Mme le Maire à signer au nom de la commune la convention à intervenir avec le département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

#### 4. Avenants aux travaux de l'école-Fromagerie

Mme Le Maire rappelle au Conseil le marché de travaux actuellement en cours relatif à la redistribution du groupe scolaire, création de locaux périscolaires et rénovation et qui comprend 13 lots.

Mme le Maire fait part au Conseil que certains avenants, validés lors des séances du 10 juin et 31 juillet dernier, contiennent des erreurs. En outre, le test d'étanchéité qui avait été supprimé par décision en séance du 31 juillet doit finalement être réalisé. Par conséquent, des avenants pour 5 lots doivent être établis avec les entreprises concernées.

Mme le Maire présente sous forme de tableau ci-annexé ce 4ème modificatif au marché initial.

Mme le Maire précise que l'ensemble des avenants entraîne toujours une réduction du montant prévisionnel du projet global.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 15 voix Pour, ce modificatif et autorise Mme le Maire à signer avec les entreprises ci-après les avenants indiqués dans le tableau ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution :

. Lot 2 : SOUBRIER . Lot 8 : POLYPEINT . Lots 6 et 7 : MALENFER . Lot 11 : PALISSOT

#### 5. Taxe d'aménagement

Mme le Maire rappelle au Conseil la délibération du 25 novembre 2011 instituant à partir de 2012 sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 3%.

Elle rappelle également la délibération du 3 novembre 2014 pour l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable (catégorie 8 de l'article 331-9).

Cette taxe est calculée selon la surface de la construction et d'aménagement. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

Le taux communal n'ayant jamais été augmenté depuis 2012, Mme le Maire propose de l'augmenter en le fixant à 3.5 % (au lieu de 3%).

A 6 voix Pour, 5 Contre et 4 Abstentions, le Conseil accepte :

- . de fixer le taux à 3.5% lequel sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- . de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable

#### 6. Affouage 2020-2021

L'exercice d'affouage pour la saison 2020/2021 est ouvert. Les inscriptions se feront en Mairie les 16, 17 et 18 Octobre 2020 (voir affichage).

Les travaux se feront sur la parcelle 27 (vers la baraque de chasse).

Le prix de la portion reste inchangé: 110 euros.

Mathieu LINIGER, Adjoint, rappelle que les affouagistes doivent se munir d'une attestation d'assurance (précisant leur responsivité civile) pour pouvoir user de leur droit d'affouage.

La Prochaine Commission « Bois » est fixée au 06 novembre

# 7. Equipement du 3ème Psychologue de l'éducation nationale du secteur de Quingey

L'académie informe les communes que le psychologue scolaire du secteur de Quingey et intervenant à l'école de Liesle a besoin d'un ordinateur.

Ce PC d'une valeur de 992.97 euros sera acheté en commun avec l'ensemble des communes du secteur.

Le prix de revient pour la commune s'élève à 51.33 euros.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 15 voix Pour.

#### 8. Formation des élus

M. Mathieu LINIGER, Adjoint au Maire, explique que la formation des élus municipaux est organisée par des textes réglementaires qui prévoient deux dispositifs :

. Droit Individuel à la Formation (DIF)

Ce droit relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Chaque élu a droit à une durée de 20h/an.

. Droit à la formation des élus

La formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

L'Adjoint propose les principes suivants pour la prise en charge de la formation des élus :

- Agrément des organismes de formations sachant, qu'à formation équivalente, les formations de l'AMD 25, COFOR/ONF ou d'autres organismes partenaires seront à privilégier ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :
  - . Les fondamentaux de l'action publique locale ;
  - . Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
  - . Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, gestion des conflits ...)

Le Maire propose qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % minimum des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un tableau récapitulatif des formations suivies sera annexé au compte administratif.

Le Conseil adopte les conditions d'exercice du droit à la formation des élus, telles que présentées, à l'unanimité, soit 15 voix Pour.

### 9. Questions diverses

. Bibliothèque

Mesdames Nadine BARDEY et Hélène PINCEMIN ont rencontré le Maire et les Adjoints. Mme Nadine BARDEY souhaite quitter sa fonction de responsable après de nombreuses années passées au service de la commune.

Le taux de fréquentation par les lecteurs est extrêmement bas et la question de la

subsistance de la bibliothèque est posée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite faire perdurer ce service, notamment pour les enfants des écoles.

Les bénévoles en place seront convoqués avec les nouveaux membres volontaires pour définir peut être de nouveaux critères de fonctionnement.

. Prime Agents

Une prime exceptionnelle peut être versée aux employés municipaux suite à leur engagement à assurer la continuité des services publics pendant la pandémie de la Covid 19

Après de nombreux débats, le Conseil, à 14 voix Pour et 1 Abstention, accepte de verser aux 4 employés communaux cette prime exceptionnelle et fixe le montant à 250 euros par agent, montant proratisé en fonction du temps de travail de chacun.

. Repas et cadeaux des anciens

En raison de la Pandémie actuelle et des conditions sanitaires, le Conseil Municipal est contraint d'annuler le traditionnel repas des Anciens.

L'équipe en charge propose de maintenir les colis pour l'ensemble des bénéficiaires et d'en revaloriser le montant.

La distribution sera assurée par les conseillers le samedi précédent Noël.

. Commission Culture et Sport de la CC Loue Lison

Mme Claire CASENOVE s'est inscrite à cette commission.

. 150<sup>ème</sup> anniversaire de Félix GAFFIOT

La Commune s'est joint à la famille de Félix GAFFIOT pour organiser ce 26 septembre dernier un après-midi souvenir. Les personnes qui n'ont pu être présentes à cette manifestation pourront se procurer un petit opuscule retraçant la vie du Latiniste. Une souscription est lancée au prix de 14 euros. Des bons sont disponibles en Mairie et à l'épicerie du village.

La séance est levée à 23h15

Le Maire, S. VALOT